

Annexe 1 : Réglementation sur les engins de pêche et les espèces marines de Nouvelle-Calédonie

(Source : Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes)

ESPECE	ARRETE, DELIBERATION, DECRET	SPECIFICITES
Picots (Siganidés)	Arr.n° 82-577/CG du 09/11/1982	Interdiction de commercialisation du 1 ^{er} septembre au 31 janvier
Mulets dits à « queue bleue »	Arr. n°996 du 02/06/1956 modifié par Arr. n°751 du 07/05/1957	Interdiction de pêche des mulets au filet (sauf l'épervier) dans les estuaires du 1 ^{er} avril au 31 juillet
Langoustes	Dél. N°133/CP du 26/09/1991	Interdiction en tout temps de la pêche, du transport, de la vente, de la détention et de la consommation des langoustes grainées et de celles dont la taille est inférieures à 7.5 cm, mesure prise sur la tête le long de la ligne médiane, entre la base des épines supraorbitales et l'extrémité postérieure du céphalothorax.
Crabes de palétuviers (<i>Scylla serrata</i>)	Dél. N°191/CP du 30/09/1992 ; Dél. N°159-92/APN du 03/11/1992	Interdiction de la pêche, du transport et de la commercialisation des crabes de palétuviers du 1 ^{er} décembre au 31 janvier ; fermeture avancée au 1 ^{er} octobre en Province Nord. Interdiction en tout temps de la pêche, du transport, de la commercialisation, de la détention et de la consommation des crabes mous et de ceux dont la taille est inférieure à 15 centimètres dans la plus grand dimension (14 centimètres en Province Nord). Seule la commercialisation du crabe entier est autorisée.
Trocas	Dél. N°510 du 16/12/1982 ; Arr. n°4265-T du 29/05/1991	Interdiction de la pêche, du transport et de la commercialisation des trocas dont le plus grand diamètre est inférieur à 9 centimètres ; détention obligatoire d'un gabarit à troca. Obligation de détenir une autorisation spéciale pour la pratique de la pêche commerciale du troca.
Huîtres	Déc du 30/03/1893 modifié par Déc. du 19/02/1924. Dél. N°244 du 02/07/1965 modifiée par Dél. N°215 du 16/09/1975 et par Dél. N°219 du 03/08/1977	Interdiction de pêche des huîtres (de roche ou de palétuviers) - sur la côte Est, - sur la côte Ouest sur toute la partie du rivage et sur les îlots compris entre la pointe de Bouraké au nord et le Cap N'Doua au sud, - la nuit, - lorsque la taille est inférieure à 6 cm. Pêche, transport et commercialisation des huîtres interdits sur le Territoire du 1 ^{er} mai au 31 août. Interdiction de la commercialisation et du transport des huîtres provenant des gisements naturels des communes de Voh, Pouembout, Koné, Kaala-Gomen et de la partie du Territoire située au nord de la route Koumac Ballade et de ces localités.

Tortues marines	Dél. N°17 du 16/07/1985	Capture des tortues marines interdites du 1^{er} novembre au 31 mars. Interdiction permanente de : - détruire des nids de tortues marines, d'enlever de détenir et de vendre des œufs de tortues marines ; - d'importer, de mettre en vente, de vendre, d'acheter et d'exporter à des fins commerciales, des tortues marines à l'état vivant ou mort et toutes parties ou tous produits obtenus à partir de ces animaux.
Dugongs (vaches marines)	Dél. N°68 du 25/06/1963	Interdiction permanente de capturer des dugongs sur tout le Territoire.
Coraux	Dél. N°509 du 16/12/1982 ; Arr. n°84/180/CG du 09/05/1984 modifié par Arr. n°85-321/CM du 19/06/1985 ; Arr. n°87-220/CE du 12/11/1987 ; Arr. n°6213-T du 03/10/1991	Pêche interdite du 1^{er} octobre au 31 décembre. Pêche des coraux à partir de navires non professionnels interdite sur le Territoire, à l'exception des genres <i>Acropora</i> (coraux branchus) et <i>Fungia</i> (coraux marcheurs) ; poids des fragments de coraux récoltés du genre <i>Acropora</i> limité à 300 grammes. Pêche des coraux à titre professionnel autorisée pour un nombre limité d'espèces uniquement et sur le récif Tétembia compris entre la passe de Saint-Vincent au nord et la passe de Uitoé au sud ; détention obligatoire d'une autorisation annuelle spéciale. Favidae : quota annuel de pêche de 30 tonnes, diamètre minimal de 25 centimètres, exportation sous forme brute, simplement blanchie, décapée ou colorée.
Poissons d'aquarium, et bryozoaires et spongiaires	Dél. N°18 du 16/07/1985 ; Arr. n°85-447/CM du 31/07/1985	Par dérogation, autorisation possible pour pratiquer la pêche de ces espèces à titre professionnel à l'aide d'équipements de plongée autonome. Secteurs autorisés : - pour les bryozoaires : dans la portion du lagon comprise entre les parallèles 22°05'Sud et 22°15'Sud ; - pour les spongiaires : dans la portion du lagon délimitée par les parallèles 22°25'Sud et 22°35'Sud et les méridiens 166°30'Est et 166°40'Est.
Bivalve pectinidé <i>Amusium japonicum</i> <i>balloti</i>	Dél. n°357/CP du 20/10/1994	Par dérogation, pêche des coquilles de l'espèce <i>Amusium japonicum</i> dans le lagon nord autorisée au moyen de chaluts dépourvus de racleurs (maillage minimal de 85 mm). Zone autorisée : portion du lagon limitée au nord par le Grand Passage et au sud par le 20eme parallèle sud. Chalutage interdit par des profondeurs inférieures à 15 mètres. Récolte interdite dès que plus d'un tiers des coquillages a atteint la maturité sexuelle ; pêche fermée pendant au moins deux mois.

		Réfrigération des noix immédiatement après préparation puis dans les plus brefs délais congélation à une température de -26°C. Commercialisation des coquillages en coquilles ou sous forme de noix interdite avant toute transformation par congélation à -25°C pendant au moins 6 jours. Commercialisation uniquement sous forme congelée.
--	--	---

Engins et modes de pêche

Dél. n°111 du 27/06/1974 modifiée par Dél. n°229 du 02/07/1981 ; Dél n° 245 du 02/07/1981 ; Dél. n°489 du 30/11/1982 ; Dél. n°254 du 27/11/1987 ; Dél n°385 du 23/12/1992.

Maillage minimal des filets : 45 millimètres dans la plus petite dimension de la maille. Dérogation possibles pour certaines pêches spéciales (pêcheurs professionnels). Longueur maximale des filets dormants : 1000 mètres.

Interdictions :

- chalutage et dragage à l'intérieur du lagon ;
- utilisation de filets dans la partie salée des fleuves et des rivières ;
- utilisation des filets dormants dans la zone comprise entre la laisse de haute mer et la laisse de basse mer ;
- utilisation de filets d'une longueur supérieure à 75 mètres des mangroves ;
- amarrage ou l'accrochage des filets sur les branches de palétuviers ;
- détention à bord des navires d'explosifs et leur utilisation pour la pêche ;
- utilisation de barre à mine, de pioches ou de tous autres outils ou engins susceptibles de bouleverser l'habitat des espèces ;
- usage de toutes substances naturelles ou artificielles susceptibles d'enivrer, d'endormir, de paralyser ou de détruire les animaux ;
- pêche des navires de plus de 40 tonnes ou de longueur de 20 mètres à l'intérieur du lagon et sur des fonds de moins de 10 mètres situés autour des récifs de l'Astrolabe, du récif Pétrie et de Huon.

Engins autorisés à bord des navires non professionnels :

- lignes munies d'hameçons (sans limitation) ;
- foënes, sagaies, tridents, harpons ;
- 1 palangre équipée d'un maximum de 60 hameçons ;
- 2 nasses ;
- éperviers ;
- 1 filet de longueur maximal de 75 mètres, de chute de 1 mètre et de maillage de 45 mm ;
- appareils de pêche sous-marine.

ANNEXE 2 : Etude de la pêche professionnelle lagonaire : Premières réflexions

Sabrina Virly
Préparation à la réunion 15/11/2000

L'étude doit intégrer outre les résultats d'une enquête auprès des pêcheurs professionnels lagonaire, un bilan de l'activité de pêche et des mesures de gestion déjà en place, qui servira d'état des lieux de la pêche lagonaire.

1- Faire un bilan de la pêche professionnelle par le biais de la bibliographie et des statistiques de pêche disponibles (auprès des Services des Pêches et du STMMPM) :

- état des lieux et évolution de l'activité de pêche (globale et par Province) :
 - nombre de pêcheurs licenciés,
 - principales espèces pêchées, tonnage,
 - engin de pêche,
 - effort de pêche,
 - principales zones de pêche et éventuellement saison de pêche
- réglementation en place et son évolution (le rôle du STMMPM et celui des Services techniques des Provinces.

2- Mener une enquête par le biais d'un questionnaire.

Remarque préliminaire : Le questionnaire peut être décomposé en 3 parties :

- *information sur le pêcheur, son activité et ses stratégies de pêche*
- *perception du pêcheur*
- *attentes du pêcheur*

Les différents thèmes abordés dans chacune des parties sont des suggestions. La façon de les aborder (questions fermées, choix multiples, questions ouvertes) est à discuter. Il est nécessaire de trouver un compromis entre le fait de laisser s'exprimer librement le pêcheur et la complexité du traitement des données par la suite.

1^{ère} partie : Informations sur le pêcheur, son activité et le choix de ses stratégies :

- Nom du bateau
- Niveau de formation en pêche :et/ou expérience de la pêche (nombre d'années)
- caractéristiques principales (taille, puissance en CV, nombre de marin à bord)
- Port d'attache
- Durée moyenne d'une marée (a) < 1 jour (b) 1 jour (c) 2-3 jours (d) 1 semaine (e) > 1 semaine
- Appartenance à a) un groupement, b) un syndicat, c) une autre organisation ?
- Depuis quand pêchez vous ? (a) < 6 mois (b) 6-12 mois (c) 1-2 ans (d) > 2 ans

- Combien de métiers pratiquez vous ?

	Engin de pêche	Effort de pêche (nb de jours / an)	Principales espèces ciblées	Zones de pêche	Période de pêche (saison)
1 ^{ier} métier					
2 ^{ème} métier					
3 ^{ème} métier					

- Où écoutez vous votre production ?

- | | | |
|---|-------------------------------|-----|
| - Marché ? | oui et combien (en kg) ?..... | non |
| - Autres pêcheurs ? | oui et combien (en kg) ?..... | non |
| - Commerçant (petit commerce au supermarché)? | oui et combien (en kg) ?..... | non |
| - Restaurateur | oui et combien (en kg) ?..... | non |
| - Particulier | oui et combien (en kg) ?..... | non |
| - Exportation | oui et combien (en kg) ?..... | non |

- **Quels sont les facteurs qui conditionnent les stratégies (métiers) ?**

- | | |
|---|---|
| - Choix de l'engin ? | facilité d'utilisation (faible technicité)
solidité de l'outil
efficacité / rapidité de pêche
coût peu élevé
autre : |
| - Choix de la zone ? | coût peu élevé du déplacement sur zone
autonomie du bateau
présence / absence ou raréfaction d'une espèce
abondance d'une espèce
faible fréquentation de la zone
connaissance de la zone / par habitude
manque d'info sur d'autres zones
autre : |
| - Choix d'une ou plusieurs espèces cibles ? | valeur marchande élevée de ces espèces
forte demande en ces espèces
espèces peu pêchées par les autres pêcheurs
abondance de ces espèces
bonne connaissance de ces espèces (habitats)
suivant la saison
autre : |

2^{ème} partie : Perceptions du pêcheur :

1) par rapport à la ressource

- | | | |
|--|-----|-----|
| - Les espèces que vous pêchez vous semblent t-elles en danger ? | oui | non |
| - Vos zones de pêche sont elles en bonne santé ? | oui | non |
| - Vos prises ont elles tendance à : diminuer ? | | |
| être stables ? | | |
| augmenter ? | | |
| ne sait pas | | |
| - Quelles sont les raisons de cette situation ? | | |
| - Pollution minière | | |
| - Autres pollutions | | |
| - Surpêche | | |
| - Pratique de pêche destructrices | | |
| - Concurrence des pêcheurs plaisanciers et vivriers | | |
| - Mesures de gestion inadaptées | | |
| - Mesures de gestion non respectées | | |
| - Causes naturelles | | |
| - Diversification des zones de pêche | | |
| - Diversification et/ou amélioration des techniques de pêche | | |
| - Efficacité et Respect des mesures de gestion | | |
| - Les espèces pêchées ont elles tendance à diminuer en taille ? | oui | non |
| - Avez vous du varier vos zones de pêche pour trouver la ressource ? | oui | non |

2) Par rapport à la réglementation

- | | | | |
|---|------|-------------|----------------|
| - Connaissez vous la réglementation en vigueur ? | bien | moyennement | insuffisamment |
| - La réglementation vous semble t-elle respectée des professionnels ? | oui | | non |
| - La réglementation vous paraît elle compliquée ? | oui | | non |
| - La réglementation en place vous paraît elle contraignante ? | oui | | non |
| - si oui, pourquoi : ?..... | | | |
| - La réglementation en place vous paraît elle efficace ? | oui | | non |
| - pour quelles raisons ? | | | |

3) Par rapport au rôle des Services des pêches

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Avez vous à faire aux Services des Pêches ? | oui | non |
| - Si oui, pour quelles raisons ? | | |
| - Renouvellement des licences | | |
| - Demande d'information | | |
| - Demande de subvention | | |
| - Problème à résoudre. Lesquels ?..... | | |
| - Autre. Lesquels ? | | |
| - Trouvez vous les Services techniques utiles à la profession ? | oui | non |
| Si non, pourquoi ? | | |
| - Trouvez vous les Services techniques efficaces ? | oui | non |

Si non, pourquoi ?

- Pensez vous qu'il y a suffisamment d'études concernant les ressources marines ? oui non
- Bénéficiez vous des résultats de ces études ? oui non

3ième partie : Attentes du pêcheur :

en matière de structuration de l'activité

- souhaitez vous faire partie d'un groupement, coopérative et/ou syndicat ? oui non
- Pourquoi ?
- Partager les moyens de production (local à disposition, ...)
 - Diminuer les coûts de production (glace, ...)
 - Faciliter la vente de la production (organiser un circuit de commercialisation)
 - Avoir plus de poids lors de réclamations auprès des Services des Pêches
 - Avoir un représentant de pêcheurs pour faciliter les échanges avec les Services des Pêches
 - Problème d'entente entre adhérents
 - Autre :

en matière de réglementation

- souhaitez vous une révision de la réglementation ? oui non
- Si oui, concernant quels domaines ?

DOMAINES	TYPES D'INTERVENTION SOUHAITEE
Licence de pêche	
Réserves marines (ex : en créer, réduire le nombre, changer la taille, modifier la place)	
Secteurs de pêche interdits par espèce (ex : huître sur la côte Est)	
Engins de pêche (ex : interdiction de certains engins, taille maximale de l'engin, taille minimale des mailles)	
Taille minimale de capture par espèce (ex : augmentation, réduction)	
Interdiction permanente de capture de certaines espèces	
Périodes de pêche interdite par espèce (ex : restriction, allongement, décalage)	
Quotas de pêche (ex : mise en place, modification)	
Commercialisation (ex : modification des périodes autorisées)	
Détention d'autorisation spéciale de pêche par espèce (ex : troca ; coraux, amusium)	
Sécurité à bord	
Autres	

- Si non, pourquoi ?

en matière d'information

- pensez vous être suffisamment informé des techniques de pêche ? oui non
- pensez vous être suffisamment informé de la réglementation en vigueur ? oui non
- souhaitez vous des réunions régulières avec les Services des pêche ? oui non
- Souhaitez vous une intervention plus fréquente des Services des Pêches ? oui non
- Pour quelles raisons ?
- Sous quelles formes ?
- Avez vous des difficultés à obtenir de l'information ? oui non
- Quelles sont les informations que vous souhaiteriez obtenir ?
 - Technique de pêche
 - Réglementation
 - sécurité, mécanique et entretien du matériel
 - Biologie, écologie de certaines espèces
 - Zones de pêche potentielles (sous forme de cartes ?)
 - Retour de vos propres statistiques
 - Montage de projet de pêche
 - Conservation et / ou Commercialisation des produits de la mer

en matière de formation

- Souhaitez vous des séminaires ? oui non
- Souhaitez vous des cours pratiques ? oui non
- Si oui, sur quels thèmes ?
 - techniques de pêche : quelles techniques ?
 - Navigation, sécurité
 - Gestion d'une entreprise
 - Autres.....
- Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ? oui non

En matière d'aide financière

- avez vous déjà bénéficié d'un soutien financier ?
- si oui, pour quelle raison ? quel montant ?.....
- souhaiteriez vous bénéficier d'une aide financière ? oui non
- Pour quel projet ?

ANNEXE 3 : ENQUETE HALIEUTIQUE

Perception de la ressource, du milieu et des mesures de gestion par les pêcheurs professionnels (domaines lagonaire et côtier)

N° du questionnaire :
Date :

Nom de l'enquêteur :
Province :

Première partie : Le pêcheur, son activité et le choix de ses stratégies

1- Communauté d'appartenance du capitaine :

- ☐ Polynésien et Wallisien
- ☐ Mélanésien
- ☐ Européen né en Nouvelle-Calédonie
- ☐ Européen né hors de Nouvelle-Calédonie
- ☐ Autre (asiatiques, ...)

2- Age du capitaine :

- ☐ < 30 ans ☐ 30-50 ans ☐ > 50 ans

3- Sexe :

- ☐ homme ☐ femme

4- Avez vous une formation dans le domaine de la pêche ? ☐ oui ☐ non

5- Si oui, la(les)quelle(s) ?

6- Expérience de la pêche (nombre d'années)

7- Commune d'attache (ou tribu) :

8- Depuis quand pêchez vous dans votre zone de pêche actuelle ?

- ☐ < 1 an ☐ 1-5 ans ☐ > 5 ans

9- Taille du bateau :

- ☐ < 4 m ☐ 4-7 m ☐ 7-10 m ☐ > 10 m

10- Puissance (CV) :

- ☐ < 15 CV ☐ 15-80 CV ☐ 80-150 CV ☐ > 150 CV

11 – Type de motorisation

- ☐ essence ☐ gasoil

12- Age du bateau :

- ☐ < 1 an ☐ 1-5 ans ☐ 5-10 ans ☐ > 10 ans

13- Age du moteur :

- ☐ < 1 an ☐ 1-5 ans ☐ 5-10 ans ☐ > 10 ans

14- Nombre de marins à bord (capitaine exclu) :

- ☐ aucun ☐ 1 à 2 ☐ 3 à 5 ☐ > 5

15- Appartenez vous à une organisation relative à la pêche?

- ☐ un groupement ☐ un syndicat ☐ association ☐ aucune organisation

16- Si oui, la(les)quelle(s) ?

17- La pêche représente t-elle une activité économiquement essentielle au sein de votre famille?

- ☐ oui ☐ non

18- Combien de types de pêche pratiquez vous ?

	19- Engin de pêche	20- Effort de pêche (nombre de sorties / mois)	21- Durée moyenne d'une sortie (nombre de jours) ¹	22- Principales espèces ciblées	23- Habitat ²	24- Période de pêche (saison)
1 ^{er} type						
2 ^{ème} type						
3 ^{ème} type						
4 ^{ème} type						
5 ^{ème} type						

ZONE DE PECHE : cocher les cases sur la carte jointe.

25- Où écoutez vous votre production ?

- | | | | | |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ Marché de Nouméa | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Petits marchés communaux / tribaux | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Autres pêcheurs | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Colporteur / grossiste | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Petit commerce | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Grandes surfaces commerciales | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Restaurateur | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Particulier | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Exportation | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |
| ☐ Don, autoconsommation, coutume | ☐ exclusif | ☐ souvent | ☐ parfois | ☐ rarement |

Quels sont les facteurs qui conditionnent vos types de pêche ?**26- Choix des espèces cibles ?
(3 réponses maximum)**

- ☐ valeur marchande élevée de ces espèces
- ☐ forte demande en ces espèces / faciles à écouler
- ☐ espèces peu pêchées par les autres pêcheurs
- ☐ abondance de ces espèces
- ☐ bonne connaissance de ces espèces (habitats)
- ☐ espèces non « gratteuses »
- ☐ saison
- ☐ par habitude / par tradition
- ☐ autre :

27- Choix de l'engin ? (3 réponses maximum)

- ☐ facilité d'utilisation
- ☐ solidité de l'outil
- ☐ rapidité de mise en œuvre
- ☐ adapté à l'espèce recherchée / efficacité
- ☐ coût
- ☐ savoir-faire
- ☐ tradition / habitude
- ☐ autre :

¹ Modalités proposées : ☐ ½ jour

☐ 1 jour

☐ 2-3 jours

☐ 4-7 jours

☐ > 7 jours

² Modalités proposées : ☐ estuaire ou mangrove

☐ plage

☐ côtes rocheuses

☐ récifs ou

platiers

☐ fonds de lagon

☐ intérieur récif-barrière

☐ extérieur

récif-barrière

28- Choix de la zone ? (3 réponses maximum)

- ☐ trajet court (coût peu élevé)
- ☐ autonomie du bateau (carburant-glace-place à bord)
- ☐ taille du bateau
- ☐ présence de la ressource
- ☐ faible fréquentation de la zone
- ☐ connaissance de la zone / par habitude
- ☐ manque d'info sur d'autres zones
- ☐ météo
- ☐ accès interdit à d'autres zones³
- ☐ autre :

29- Avez vous changé d'engin de pêche ou d'espèces cibles au cours de votre expérience ?

- ☐ oui ☐ non

30- Pourquoi ?

Deuxième partie : Perceptions du pêcheur

A) par rapport à la ressource

31- Les ressources que vous pêchez vous semblent elles fragiles ?

- ☐ pas ☐ peu ☐ moyennement ☐ très

32 - Les espèces pêchées ont elles tendance à diminuer en taille ?

- ☐ oui ☐ non

33 - Avez vous dû changer de zones de pêche pour garder/augmenter votre niveau de capture ?

- ☐ oui ☐ non

34- Pour un même effort de pêche, vos prises ont elles eu tendance à :

- ☐ diminuer ☐ être stables ☐ augmenter

35- Quelles sont, à votre avis, les raisons de cette tendance ? (ordonnez 3 réponses au maximum)

- { ☐ Pollution minière
- ☐ Autres pollutions
- ☐ Autres activités humaines
- ☐ Surpêche
- ☐ Pratique de pêche destructrices / illégales
- ☐ Concurrence des pêcheurs plaisanciers et vivriers
- ☐ Mesures de gestion inadaptées
- ☐ Mesures de gestion non respectées
- ☐ Non respect des règles coutumières
- ☐ Causes naturelles (cyclone, ...)
- + { ☐ Diversification des zones de pêche
- ☐ Diversification et/ou amélioration des techniques de pêche (acquisition GPS incluse)
- ☐ Efficacité et respect des mesures de gestion
- ☐ Respect des règles coutumières
- ☐ Autre :

³ Ces zones sont soit des réserves administratives, soit des réserves coutumières, soit des zones interdites à la pêche de certaine espèces.

B) Par rapport à la réglementation

36- Connaissez vous la réglementation en vigueur ?

- ☐ bien ☐ moyennement ☐ insuffisamment ☐ pas du tout

37 - La réglementation vous paraît elle respectée des professionnels ?

- ☐ bien ☐ moyennement ☐ insuffisamment ☐ pas du tout

38 - La réglementation vous paraît elle respectée des plaisanciers ?

- ☐ bien ☐ moyennement ☐ insuffisamment ☐ pas du tout

39- La réglementation vous paraît elle difficile à comprendre ?

- ☐ pas ☐ peu ☐ moyennement ☐ très

40- La réglementation en place vous paraît elle contraignante ?

- ☐ pas ☐ peu ☐ moyennement ☐ très

41- La réglementation en place vous paraît elle efficace pour protéger la ressource ?

- ☐ pas ☐ peu ☐ moyennement ☐ très

42- La réglementation en place vous paraît elle efficace pour protéger votre profession ?

- ☐ pas ☐ peu ☐ moyennement ☐ très

C) Par rapport au rôle des Services des pêches

43- Avez vous à faire aux Services des Pêches (à l'exception du renouvellement de licence) ?

- ☐ pas ☐ peu ☐ moyennement ☐ souvent

44- Pourquoi ? (Si besoin, Aider l'enquêté en lui proposant des modalités)

.....

45- A votre avis, quel(s) est(sont) le(s) rôle(s) des Services des Pêches ?

.....

.....

.....

.....

Troisième partie : Attentes du pêcheur

A) en matière de structuration de l'activité

46- souhaiteriez vous faire partie d'un groupement, coopérative et/ou syndicat ?

- ☐ oui ☐ non

47- Pourquoi ? (2 réponses maximum)

- + {
- ☐ Partager les équipements pour diminuer les coûts (bateau, engin, machine à glace, moyen de conservation, local de vente, ...)
 - ☐ Faciliter la vente de la production (organiser un circuit de commercialisation)
 - ☐ Avoir plus de poids (lors de réunions, négociations, réclamations, ...)
 - ☐ Créer un esprit de filière (esprit d'équipe)
- {
- ☐ Crainte de mésentente entre adhérents
 - ☐ Ne voit pas l'intérêt
 - ☐ Autosuffisance
 - ☐ Autre :

B) en matière de réglementation

48- souhaitez vous une révision de la réglementation ?

☐ oui

☐ non

49- Si oui, concernant quels domaines ?

- ☐ Modalité d'attribution des licences de pêche (tarif, ...)
- ☐ Zones réglementées (réserves marines, zone interdites à la pêche de certaines espèces)
- ☐ Engins de pêche (tailles maximale de l'engin, taille minimale des mailles, interdiction d'engin, ...)
- ☐ Espèce (tailles, saisons, quotas,...)

C) en matière d'information

50- Pensez vous globalement être suffisamment informé de tout ce qui concerne la pêche ?

☐ oui

☐ non

51- Souhaitez vous une intervention plus fréquente des Services des Pêches ?

☐ oui

☐ non

52- Pour quelles raisons ?

53- Sous quelles formes ?

54- Où (au bureau, sur le terrain, ...) ?

55- Avez vous des difficultés à obtenir de l'information ?

☐ oui

☐ non

56- Quelles sont les informations que vous souhaiteriez obtenir ?

- ☐ Technique de pêche connue / nouvelle
- ☐ Réglementation
- ☐ Sécurité, mécanique et entretien du matériel
- ☐ Biologie, écologie de certaines espèces
- ☐ Zones de pêche (sous forme de cartes ?)
- ☐ Retour de vos propres statistiques (tonnage, chiffre d'affaire, bénéfices, ...)
- ☐ Montage de projet de pêche
- ☐ Conservation et / ou Commercialisation des produits de la mer
- ☐ Aides provinciales ou autres aides
- ☐ Informations économiques (marché, prix, circuit de distribution, ...)

57- Pensez vous qu'il y a suffisamment d'études sur les ressources marines ?

☐ oui

☐ non

58- Bénéficiez vous des résultats de ces études ?

☐ oui

☐ non

D) en matière de formation

59- Souhaitez vous des cours théoriques ?

☐ oui

☐ non

60- Souhaitez vous des cours pratiques ?

☐ oui

☐ non

61- Si oui, sur quels thèmes ?

- ☐ Techniques de pêche : quelles techniques ?
- ☐ Navigation, sécurité
- ☐ Gestion d'une entreprise
- ☐ Conservation et / ou commercialisation
- ☐ Autres :

62- Souhaitez vous vous diversifier en matière de pêche ?

☐ oui

☐ non

63- Pourquoi ?

.....

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

ANNEXE 4 : Note explicative destinée aux animateurs des pêches pour l'administration du questionnaire « Pêche professionnelle »

1- Il a été décidé d'un commun accord de supprimer la question « nom du bateau » ou « numéro d'immatriculation » afin de respecter l'anonymat de chacun des pêcheurs.

2- N° du questionnaire : Il sera identifié de 1 à n suivi de la nomenclature PS pour Province Sud, PN pour Province Nord (PN.O pour secteur Ouest, PN.E pour l'Est et PN.N pour le Nord) et PI pour Province des Iles.

Exemple : le premier questionnaire administré par la Province Sud aura le numéro 1PS, le premier de la Province Nord 1PN et le premier de la Province des Iles 1PI.

3- Les questions 1 à 13 sont à remplir obligatoirement. Si ces informations sont déjà disponibles dans les fichiers des Services des Provinces, l'agent des pêches sera chargé de les récupérer avant ou après l'administration. Il est préférable de retrouver ces informations AVANT l'administration et de les vérifier auprès de l'enquête au cours de l'administration au cas où certaines d'entre elles soient erronées (exemple : changement récent du moteur).

Si la récupération de ces informations se fait après l'administration du questionnaire, l'agent devra être à même d'identifier le pêcheur concerné dans ces fichiers et de retrouver la bonne information.

4- Il faut remplir autant de questionnaires que le patron de pêche possède de bateaux.

5- Préciser si le capitaine (patron pêcheur) est la même personne que celle qui est possède la licence de pêche.

QUESTION 1 : Rien à signaler (RAS)

QUESTION 2 : RAS

QUESTION 3 : RAS

QUESTION 4 : RAS

QUESTION 5 : Ca peut être un diplôme ou une formation sur le terrain (Ecole des métiers de la mer ou autres, En Nouvelle-Calédonie ou ailleurs). Elle peut concerner les techniques de pêche, la commercialisation, la conservation, la sécurité, la navigation.

QUESTION 6 : Expérience dans la pêche professionnelle ou plaisancière

QUESTION 7 : Nom de la tribu essentiellement pour la Province des Iles. C'est l'endroit où est basé le bateau.

QUESTION 8 : RAS

QUESTION 9 : RAS

QUESTION 10 : RAS

QUESTION 11: RAS

QUESTION 12 : RAS

QUESTION 13 : RAS

QUESTION 14 : Si ce chiffre est variable, donner une moyenne. Ou prendre le chiffre inscrit sur le rôle d'équipage.

QUESTION 15 : RAS

QUESTION 16 : RAS

QUESTION 17 : En d'autres termes, est ce que votre ménage vit exclusivement de la pêche (revenu, nourriture) ?

Même si l'activité de pêche professionnelle exclut d'autres activités rémunérées, les revenus liés à cette activité peuvent être accessoires parce que par exemple, un membre de la famille du pêcheur a une autre activité qui représente une source de revenus plus importante.

QUESTION 18 : On entend par type de pêche ou stratégie de pêche, une combinaison d'un engin, d'une ou plusieurs espèces cibles et voire d'une saison de pêche donnés.

Par exemple : la pêche au moulinet ciblant les vivaneaux est un type de pêche ; la pêche au perroquet à bosse avec un filet est un autre type de pêche.

QUESTION 19 : Choisir parmi les modalités suivantes : Nasse, éperviers, lignes à main ; palangrotte, canne à pêche, filet, palangre de fond, palangre de surface, traine, collecte à la main, sagaie.

QUESTION 20 : RAS

QUESTION 21 : Si la sortie est de quelques heures, indiquer ½ journée. Si elle est plus longue, choisir entre 1 jour, 2-3 jours, 4-7 jours ou > 7jours.

QUESTION 22 : Indiquer uniquement les principales espèces (ne pas toutes les citer) parmi la liste ci dessous :

1. Saumonées et loches
2. Becs de cane
3. Bossus
4. Perroquets
5. Carangues
6. tazars
7. Thons et bonites, Mahi mahi, mékoua
8. Picots
9. Dawas
10. Wiwas
11. Rougets de nuit
12. Mulets
13. Prêtes, anchois, sardines, maquereaux
14. Communards, dorades, jaunets
15. vivaneaux
16. gueule rouge
17. autres poissons profonds
18. Crabes
19. Langoustes et autres crustacés
20. Bénitiers
21. Trocas
22. Poulpes, seiches, calmars

- 23. Bêches de mer
- 24. Coquillages

QUESTION 23 : Choisir une modalité parmi la liste ci-dessous :

- 1. estuaire ou mangrove
- 2. plage
- 3. Côte rocheuse
- 4. récifs ou platiers
- 5. fonds de lagon
- 6. intérieur récif-barrière
- 7. Extérieur récif-barrière

QUESTION 24 : Préciser les mois ou la saison

QUESTION 25 : cocher les lieux de commercialisation. Si un lieu n'est pas coché, cela signifie que c'est la modalité « jamais ». Si un lieu est coché, cela signifie que c'est la modalité « exclusivement »

QUESTION 26 : 3 réponses au maximum. Si le pêcheur mentionne une modalité qui n'est pas prévue dans la liste proposée, l'indiquer dans « autre » et préciser la modalité.

QUESTION 27 : 3 réponses au maximum. Si le pêcheur mentionne une modalité qui n'est pas prévue dans la liste proposée, l'indiquer dans « autre » et préciser la modalité.

QUESTION 28 : 3 réponses au maximum. Si le pêcheur mentionne une modalité qui n'est pas prévue dans la liste proposée, l'indiquer dans « autre » et préciser la modalité.

Remarque : La modalité « accès interdit à d'autres zones » signifie que le pêcheur va dans une zone A parce que la zone B dans laquelle il souhaitait pêcher est interdite.

QUESTION 29 : Cette question veut montrer s'il y a eu un changement général de stratégie de pêche.

QUESTION 30 : Question ouverte. La réponse doit être succincte.

QUESTION 31 : RAS

QUESTION 32 : RAS

QUESTION 33 : Cette question veut montrer s'il y a eu une adaptation du pêcheur face à une éventuelle diminution des captures, et non une prospection volontaire de nouvelles zones de la part du pêcheur.

QUESTION 34 : RAS

QUESTION 35 : Ordonner 3 réponses au maximum. Si la tendance est à la diminution , choisir des modalités parmi l'accolade -, si elle est à l'augmentation, choisir des modalités parmi l'accolade +. Si la tendance est la stabilité, choisir parmi l'ensemble des modalités.

Remarque : Si le pêcheur ne trouve pas de raison, l'aider en lui suggérant les modalités.

QUESTIONS 36 à 41 : RAS

QUESTION 42 : Protéger la profession signifie que la réglementation met en place des mesures contre la concurrence illégale par exemple (vente interdite de produits issus de la pêche non professionnelle)

QUESTION 43 : RAS

QUESTION 44 : Aider le pêcheur s'il ne sait pas répondre, en lui suggérant des modalités :

S'il a « pas » ou « peu » à faire aux services : c'est parce que : « loin », « indisponible », « pas utile », etc...

S'il a « souvent » à faire aux services : c'est parce que : « service à l'écoute », « besoin d'informations », « dossier en cours », « réclamations », etc...

QUESTION 45 : Question ouverte : laisser le pêcheur s'exprimer librement. La réponse doit être concise cependant.

QUESTION 46 : RAS

QUESTION 47 : Choisir deux réponses au maximum. Aider le pêcheur s'il ne sait pas répondre, en lui suggérant des modalités citées.

QUESTION 48 : RAS

QUESTION 49 : Citer les modalités proposées (licence, zone, engin, espèce). Si le pêcheur éprouve le besoin de préciser, inscrire la précision sur le questionnaire ou entourer les précisions déjà proposées en parenthèses).

QUESTION 50 : RAS

QUESTION 51 : RAS

QUESTION 52 : RAS

QUESTION 53 : RAS

QUESTION 54 : RAS

QUESTION 55 : RAS

QUESTION 56 : Deux réponses au maximum. Citer les modalités.

QUESTION 57 : Etudes sur les ressources marines en général (étude sur la biologie, sur l'exploitation des stocks, étude de marché, étude de faisabilité).

Ce n'est pas forcément les services des pêches qui les réalisent. Cela peut être des organismes scientifiques, des consultants, des programmes multipartenaires comme le programme ZoNéCo.

QUESTION 58 : En d'autres termes, Le pêcheur a-t-il des retours d'informations sur des études réalisées.

QUESTION 59 : RAS

QUESTION 60 : RAS

QUESTION 61 : RAS

QUESTION 62 : RAS

QUESTION 63 : RAS